



PROTOCOLE SANITAIRE OVAL – Nouvel An & HIVER 2022

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS AVEC HEBERGEMENT – COLONIES DE VACANCES

Référent COVID-19 pour OVAL : Isabelle BATARD - Date de mise à jour : 15 décembre 2021

Au préalable

Ce protocole a été rédigé en appliquant les mesures et recommandations du **protocole sanitaire des Accueils collectifs de Mineurs avec Hébergement**.

Celui-ci est entièrement téléchargeable sur ce lien :

https://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_acm_hebergement_12102021.pdf

La dernière version reçue par la Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, date du **12 Octobre 2021**, elle est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Dans ce cas, nous adapterons nos séjours et mettrons ce document à jour sur notre site internet.

Le protocole est mis en œuvre et adapté à chacun de nos établissements.

A la date d'écriture de ce protocole Nous sommes au **niveau 3 / niveau Orange**.

- **Respect des mesures sanitaires :**

- **Une personne «référente Covid-19»** sera désignée par le Directeur de séjour. Cette personne référente sera en charge de formaliser et de diffuser les règles de prévention contre la transmission du virus pendant tout le séjour. C'est elle qui initiera le contact tracing.

- Le personnel et les animateurs doivent appliquer les mesures générales prises par le référent Covid du centre et les gestes barrières, ainsi que les mesures spécifiques liées à leur poste.

Chaque animateur et membre du personnel est sensibilisé et s'engage au **respect des règles sanitaires** en vigueur.

- Le **port du masque(1)** est obligatoire dès **6 ans**, dans la maison et dans les espaces clos, lorsque la distanciation physique n'est pas possible, sauf s'il est incompatible avec l'activité en cours. Le masque est également requis dans les espaces extérieurs.

- Il appartient aux parents de fournir **les masques (4 par jour)** ainsi que **2 sacs refermables type « congélation »** (un pour les masques propres et un pour les masques usagés), **un flacon de gel hydro-alcoolique** et **une gourde**.

- Le nettoyage des sols et des grandes surfaces est réalisé une fois par jour, le nettoyage désinfectant des surfaces fréquemment touchées est également réalisé au minimum une fois par jour. Les produits utilisés sont **antibactériens et virucides**.

- L'aération des locaux est la plus fréquente possible

Les mesures sanitaires dans les locaux

- **L'hébergement**

Dans la maison, la distanciation d'un mètre est appliquée et 2 lorsque cela est possible. Un fléchage au sol indique le sens de circulation à respecter.

- **Salles de bain :**

Toutes les salles de bains sont équipées de distributeurs de savon liquide.

Elles sont nettoyées et désinfectées chaque jour par notre personnel de service.

- **Chambres :**

- L'utilisation des lits superposés est autorisée, à la condition que les enfants y soient couchés tête-bêche.

- Les chambres et les surfaces régulièrement touchées (poignées, interrupteurs...) sont nettoyées quotidiennement et aérées au réveil, puis après chaque moment dans les chambres s'il y a lieu dans la journée.

- Le linge de lit est nettoyé selon les normes en vigueur.

- **La restauration**

- Le **lavage des mains est obligatoire** avant et après chaque repas. Des temps supplémentaires sont mis en place et des bornes de liquide hydro-alcoolique sont également mises à disposition à l'entrée de la salle à manger.

- Les entrées et sorties de la salle à manger se font de manière échelonnées, pour éviter tout attroupement.

- Le personnel, les animateurs et les enfants sont tenus de porter leur masque pour tout déplacement dans la salle à manger.

- Les tables sont espacées d'au moins 2 mètres les unes des autres lorsque cela est possible.

- Dans la mesure du possible, les enfants d'une même chambre sont à la même table.

- Le petit-déjeuner est servi sous forme de buffet, afin de limiter les manipulations d'ustensiles (cuillères...) le service sera assuré par un adulte. Arrivée séquentielle des enfants pour éviter les files d'attente.

- Une personne à table est désignée pour le service de l'eau et de la nourriture pour les convives de cette même table. (Pour éviter que tous les enfants utilisent la carafe ou la cuillère)

- Les animateurs majoritairement vaccinés pourront manger aux mêmes tables que les enfants, le masque sera remis entre chaque plat.

- **Les salles d'activités et autres espaces intérieurs**

- Les sanitaires des salles communes (bibliothèque, salle de jeux) sont équipés de distributeurs de savon liquide et d'essuie-mains à usage unique. Des bornes de liquide hydro-alcoolique sont mises à disposition à l'entrée de chaque salle.

- **Les animateurs veillent à aérer régulièrement les salles communes.**

- Le ménage et la désinfection quotidienne des salles d'activités sont effectués par le personnel de service. Pendant cette période, les salles ne sont pas utilisables.

- **Les espaces extérieurs dans l'enceinte de la propriété**

La superficie des extérieurs dans toutes nos maisons permet facilement de respecter les règles de distanciation physique. De grands jeux de plein air peuvent y être organisés.

Le matériel de jeux (ballons, raquettes, ...) est régulièrement désinfecté.

Les activités en dehors de la maison

La distanciation physique et le port du masque seront de mise en espaces clos. Le masque est également requis dans les espaces extérieurs

Nous appliquerons les mesures sanitaires spécifiques imposées par les organisateurs et autorités compétentes (remontées mécanique, musée...).

Règles particulières concernant les remontées mécaniques : Afin de garantir une belle saison de ski pour tous nos jeunes en colonie de vacances cet hiver, le pass sanitaire a été rendu obligatoire sur tous les domaines skiables de France, pour les enfants de plus de 12 ans et 2 mois.

->Le Pass sanitaire est obligatoire pour accéder au domaine skiable lorsque le taux d'incidence est amené à dépasser les 200 cas pour 100 000 habitants au niveau national : ce qui est le cas à l'heure actuelle.

->Les enfants de plus de 12 ans et 2 mois devront présenter : soit un schéma vaccinal complet, soit un certificat de rétablissement de moins de 6 mois.

->Des contrôles aléatoires seront réalisés dans les zones de départ des remontées mécaniques par le gestionnaire ou toute personne qu'il habilite à cet effet. En cas de non présentation du pass sanitaire, l'accès à la remontée sera refusé.

->Les moniteurs des écoles de ski procéderont au contrôle des passes sanitaires des enfants de plus de 12 ans et 2 mois en début de cours. En cas de non présentation du pass sanitaire, l'accès au cours ne sera pas autorisé.

->Le port du masque dans les remontées mécaniques est obligatoire dès l'âge de 6 ans, dans l'ensemble des remontées mécaniques ainsi que dans les files d'attente, commerces et restaurants.

->Les équipements requis sont : un masque chirurgical de catégorie 1,

Ils ne sont, en revanche, pas nécessaire lors de la descente en ski, en elle-même.

Cas ou suspicion Covid-19 avant séjour

- **Cas ou suspicion Covid-19 avant le départ :**

Il est recommandé que les mineurs et le personnel encadrant effectuent un examen biologique de dépistage virologique, réalisé moins de 72 h avant le départ, par test RT-PCR, ou par test antigénique dans les 24 h, confirmant l'absence d'infection par le SARS-CoV-2. En cas de test positif ou de fièvre ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part au séjour et ne pourra y être accueilli.

De même que si l'enfant ou un membre de sa famille a été diagnostiqué positif, et encore identifié comme contact à risque.

Dans ce cas, se référer aux **conditions d'annulation COVID-19**.

- **Cas ou suspicion Covid-19 pendant le séjour :**

Dans chacun de nos établissements, un référent Covid est désigné.

Tout symptôme évocateur de la Covid-19 chez un enfant, un animateur ou un membre du personnel doit conduire à **son isolement dans un lieu adapté** et au port du masque. Des chambres seront laissées vides et réservées à l'isolement.

Si un animateur ou un membre du personnel est testé positif, il devra organiser au plus vite son retour au domicile.

Communication avec les familles

- **Avant le départ :**

Information des familles des recommandations sanitaires et des modalités d'organisation du séjour.

(Chaque famille se doit de sensibiliser les colons au respect des gestes barrières (obligation de fournir à minima 4 masques par jour), de surveiller d'éventuels symptômes avant la participation au séjour.)

Il est demandé à chaque famille de compléter le jour du départ une «Attestation prévention Covid » qui devra être glissée dans la valise ou envoyée par mail au centre. Nous joindrons cette attestation au dossier de chaque enfant. Nous encourageons vivement chaque famille à faire tester les enfants avant le départ.

L'ARS (agence régionale de santé) préconise que les organisateurs de colonies demande en amont du séjour, à chaque responsable légal une autorisation à réaliser des tests pour leur enfants afin de perdre le moins de temps possible en cas de suspicion. Ces documents seront communiqués à chaque famille.

Précision concernant le transport : seuls les enfants de moins de 12 ans, les enfants de 12 ans et 2 mois et plus ayant un schéma vaccinal complet ou les enfants pouvant présenter le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, pourront voyager en train à l'aller et au retour.

- **Pendant le séjour :**

Si un jeune présente des symptômes du COVID

Un test PCR sera effectué dans les meilleurs délais. Ces tests étant soumis à autorisation parentale, nous ferons parvenir à la famille un formulaire de consentement.

S'il s'avère être positif, les parents de l'enfant seront avertis et devront venir le chercher dans les 24 heures (aux frais de la famille).

Si les parents ne peuvent pas venir chercher leur enfant, l'association OVAL assurera, en lien avec sa compagnie d'assurance, le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé (frais de rapatriement pris en charge par la compagnie d'assurance).

Le rapatriement sanitaire sera alors confié à la compagnie d'assurance LA MAIF, dont l'association OVAL est sociétaire.

Si un jeune est cas contact

Un test PCR sera effectué dans les meilleurs délais. Ces tests étant soumis à autorisation parentale, nous ferons parvenir à la famille un formulaire de consentement.

En cas de test négatif, la garantie MAIF Assistance n'est pas acquise. Le rapatriement ne pourra donc pas être confié à la compagnie d'assurance LA MAIF. Par conséquent, les parents des enfants considérés comme cas contact à risque par l'ARS seront avertis et devront venir le chercher dans les 24 heures (aux frais de la famille) au centre car impossibilité d'utiliser les transports en commun.

Du fait du contexte sanitaire particulier cette année, les visites de proches durant le séjour ne seront pas autorisées.

- **Après le séjour :**

Informez le centre si le colon développe des symptômes au retour du séjour.

(1) Masque : Seront considérés comme masque garantissant un niveau de filtration élevé et comme suffisamment protecteurs, et conformément au décret du 29 octobre 2020, uniquement les masques chirurgicaux ou les masques grand public ayant une capacité de filtration supérieure à 90% (ancien masque grand public de catégorie 1). La mention du masque dans le protocole fait référence à ces catégories de masque.

